



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 936 87 19

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 07 novembre 2023

Préavis municipal relatif au budget 2024 – No 16/2021-2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Se conformant au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité vous soumet, pour approbation, le projet de budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2024. Le budget a été soumis à la Commission de gestion et finances pour étude et rapport.

2. Finances

Le budget élaboré sur la base des comptes et budgets des années précédentes, des budgets des associations intercommunales, des travaux d'entretien urgents et des renseignements communiqués par les instances de l'Etat, appelle les commentaires suivants :

• **21 – Impôts :**

La simulation fiscale effectuée effectués sur la base des acomptes reçus, nous permet de prévoir une hausse des impôts sur le revenu, liée à l'augmentation de la population.

- Compte 210.400.10 – Impôt sur le revenu : CHF 315'000.00 (+ CHF 10'000.00 par rapport au budget 2023)

• **22 – Intérêts emprunts à moyen et long terme :**

Le contrat de prêt CIP (Caisse intercommunale de pensions) de CHF 302'000.00, taux à 0.00%, est échu au 31.03.2024. Il sera renouvelé et augmenté à CHF 550'000.00, aux meilleures conditions du marché (actuellement 2% d'intérêts), pour couvrir les besoins des travaux routiers.

- Compte 220.322.00 – Intérêts emprunts à moyen et long terme : CHF 18'665.00 (+ CHF 7'644.79 par rapport au budget 2023)

• **22 - Fonds de péréquation :**

le montant projeté pour l'alimentation du fond de péréquation, calculé selon le rendement des impôts 2022, est en légère augmentation, tandis que la péréquation directe nous est particulièrement favorable, principalement lié au remboursement partiel

de dépenses thématique d'entretien des routes en 2022 (69% remboursés sur CHF 95'180.00 de charge).

- Compte 220.352.00 - Péréquation alimentation : CHF 88'230.00 (- CHF 3'759.00 par rapport au budget 2023)
- Compte 220.452.00 - Péréquation directe : CHF 206'695.00 (+ CHF 34'726.00 par rapport au budget 2023).
- **32 - Forêts :**

Les effets secondaires de la sécheresse des deux derniers étés sont notamment le développement de parasites. Afin de contenir ces effets, le GFVN a prévu des coupes de chablis forcées de 400m3. En retour, une subvention de CHF 2'000.00 sera attribuée.

 - Compte 320.314.00 – Entretien des forêts Triage forestier : CHF 94'860.00 (+ CHF 14'660.00 par rapport au budget 2023)
 - Compte 320.435.00 - Vente de bois : CHF 76'100.00 (+ CHF 10'850.00 par rapport au budget 2023)
 - Compte 320.451.00 – Subventions cantonales : CHF 10'500 (+ CHF 4'000.00 par rapport au budget 2023).
- **35 – Bâtiments :**

En complément à l'entretien courant des bâtiments communaux, le budget prévoit un ébouage des radiateurs et le nettoyage complet du circuit de chauffage de la maison de commune, de l'église et de l'ancien collège pour en améliorer l'efficacité. Pour les bâtiments excentrés, le tubage de la cheminée du Refuge et remise en état du conduit de la cheminée du bâtiment des Fournaux est prévu pour des raisons de sécurité.

 - Compte 350.314.00 - Aménagement et entretien des bâtiments : CHF 21'610.00 (+ CHF 3'910.00 par rapport au budget 2023).
- **40 – Travaux :**

Si la subvention pour le du Plan Energie et Climat Communal a été octroyée fin septembre 2023, les travaux d'étude débuteront réellement en 2024. La charge prévue en 2023 est donc reportée sur 2024. A noter que l'accompagnement par le Bureau Planair, sera subventionné à hauteur de 50% (intégré dans la budget)

 - Compte 400.318.00 - Plan énergie et climat communal (PECC) : CHF 8'000.00, idem budget 2023
- **43 – Routes :**

Des travaux d'entretien urgents doivent être réalisés au Chemin du Chomoz et son accès, au chemin d'accès de la place de jeux, au bas de l'accès à l'ancienne porcherie, au bas du Crêt des Auges, sur une bordure de la route de Moiry ainsi qu'à la Route de Mont-la-Ville. Le montant total budgétisé pour ce seul postest s'élève à CHF 335'000.00. A noter que l'année 2024 marque l'échéance du modèle de la péréquation telle que nous la connaissons. Nous pourrions donc bénéficier une dernière fois d'un retour sur les dépenses thématiques des routes, au travers du système péréquatif.

 - Compte 430.314.00 – Entretien routes, éclairage : CHF 347'545.00 (+ CHF 333'745.00 par rapport au budget 2023)
- **50 – Administration des écoles :**

Le budget global de l'AscoVaBaNo présente une diminution de charges de 0.6 %. Le nombre d'élèves de notre commune augmente de 3 élèves, passant de 19 à 22 en 2024, ce qui explique l'augmentation de charge :

 - Compte 510.352.00 – Participation scolaire AscoVaBaNo : CHF 80'130.00 (+CHF 4'885.00 par rapport au budget 2023).

- **72 – Sécurité sociale :**

Pour la participation à la cohésion sociale, dans la continuité du protocole d'accord signé en 2020 entre le Canton et l'UCV, un montant de 80 millions en faveur des communes est prévu pour 2024. Les impôts conjoncturels encaissés en 2022 étant faibles, le retour à la cohésion sociale ne s'élève qu'à CHF 1'194.00

- Compte 720.351.00 – Participation à la cohésion sociale : CHF 57'446.00.00 (- CHF 25'025.00 par rapport au budget 2023)

- **72 – Unité d'accueil parascolaire pour écoliers UAPE :**

12 nouvelles places ont été créées à la rentrée d'août, soit une augmentation de 24 à 36 places.

- Compte 720.352.20 – Unité d'accueil parascolaire pour écoliers UAPE : CHF 25'591.08 (+ CHF 5'145.86 par rapport au budget 2023)

- **81 - Service des eaux :**

- Compte 810.314.00 – Entretien du réseau d'eau CHF 8'855.00 (- CHF 14'975.00 par rapport au budget 2023), car aucun remplacement anticipé d'équipement n'est prévu en 2024, contrairement au budget 2023.

- Compte 810.318.00 – Prestations de service CHF 24'270.00 (+ CHF 8'020.00 par rapport au budget 2023) pour les études, appels d'offre et la direction des travaux de renouvellement des réseaux de la Route de Mont-la-Ville.

- Compte 810.331.00 - Amortissements eau : CHF 9'728.91 (+ CHF 543.31 par rapport au budget 2023).

- A fin 2023, deux investissements seront totalement amortis pour le captage de La Diaz, compte No 91440.10 (CHF 4'000.00/an) et les travaux de la Grand'Rue, compte No 91440.70 (CHF 8'120.00/an)

- Nouvel amortissement dès 2024: crédit d'étude de la 1^{ère} étape du renouvellement du réseau d'eau, compte d'investissement No 91440.30 ; CHF 5'647.51

Les charges totales du budget de fonctionnement pour l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 1'223'982.75 contre un total des revenus de CHF 937'583.65. Il en résulte un excédent de charges de CHF 286'399.10.

Cette année, la Municipalité s'est efforcée d'établir ce budget avec le souci permanent de réduire les coûts de fonctionnement sur le moyen terme, en apportant une attention particulière sur l'entretien des infrastructures, tout en assurant la qualité des prestations offertes à la collectivité.

3. Conclusions

La Municipalité a adopté ce projet de budget pour l'année 2024 lors de sa séance du 06 novembre 2023 et invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal No 15/2021-2026,
- oui le rapport de la Commission de gestion et finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2024 tel que présenté avec un excédent de charges de **CHF 286'399.10**.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
R. Dupertuis-dit-Neveu

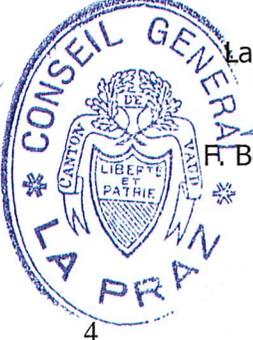


La Secrétaire
C. Bally Tharin

Adopté / Refusé par le Conseil Général le 07. 12. 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président
J. Chevalier



La Secrétaire
F. Benmessaoud